



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport de jury

Concours : Interne du CAPLP et CAER-CAPLP

Section : GENIE MÉCANIQUE

Option : MAINTENANCE DES SYSTÈMES MÉCANIQUES AUTOMATISÉS

Session 2023

**Rapport de jury présenté par : Monsieur Jean-Marc DESPREZ
Président du jury
Inspection générale de l'Éducation, du Sport et
de la Recherche**

Remerciements

1. Postes mis au concours session 2023

2. Définition des épreuves

- 2.1. Textes de référence
- 2.2. Programme du concours
- 2.3. Épreuves du concours : nature, durée et coefficient

3. Épreuve d'admissibilité

- 3.1. Objectifs de l'épreuve
- 3.2. Commentaires et recommandations

4. Épreuve d'admission

- 4.1. Objectifs de l'épreuve
- 4.2. Déroulement de l'épreuve
- 4.3. Commentaires et recommandations

5. Informations statistiques

- 5.1. Épreuve d'admissibilité
- 5.2. Épreuve pratique d'admission
- 5.3. Résultats du jury d'admission

Remerciements

La lecture des dossiers RAEP s'est déroulée au lycée professionnel Paul Langevin à Beaucaire du 6 au 8 février 2023.

L'épreuve d'admission s'est déroulée au lycée professionnel Paul Langevin à Beaucaire du 13 au 17 mars 2023.

La correction des dossiers RAEP et l'épreuve d'admission se sont déroulées dans de très bonnes conditions. Le jury remercie vivement le chef d'établissement, le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques ainsi que l'ensemble du personnel pour l'organisation qui a été mise en place et l'accueil qui lui a été réservé.

1. Postes mis au concours 2023

	CAPLP interne	CAPLP CAER
Nombre de postes	5	Pas de poste session 2023

2. Définition des épreuves

2.1. Textes de référence

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel

ANNEXE III

ÉPREUVE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP) DU CONCOURS INTERNE

A. – Sections autres que langues vivantes - lettres, anglais-langues vivantes, lettres - histoire et géographie, mathématiques - physique-chimie

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum) le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum) le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élevés ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ; – sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

Jusqu'à la session 2023, l'authenticité des éléments dont il était fait état dans la seconde partie du dossier devait être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerçait les fonctions décrites.

A compter de la session 2024, il revient au candidat d'attester sur l'honneur de l'authenticité de toutes les informations figurant dans son dossier.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de cette activité ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression, la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Coefficient 1.

Nota. – Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste à cet effet, à disposition du jury.

2.2. Programme du concours

Les programmes des épreuves des concours sont ceux des brevets de technicien supérieur et diplômes universitaires de technologie correspondants, éventuellement ceux des classes de second cycle du second degré correspondantes, traités au niveau M1 du cycle master.

2.3. Épreuves du concours : nature, durée et coefficient

Nature des épreuves	Durée	Coefficient
Épreuve d'admissibilité 1. Rédaction d'un dossier RAEP	-	1
Épreuve d'admission 2. Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel	6h	2

3. Épreuve d'admissibilité

3.1. Objectifs de l'épreuve

Faire part de l'expérience professionnelle acquise durant la période précédant le concours, au travers d'un dossier de reconnaissance d'acquis (RAEP). Le dossier est établi selon les modalités précisées à l'annexe III de l'arrêté du 19 avril 2013.

3.2. Commentaires et recommandations

Les 2 parties doivent être paginées de façon distincte : 1/2, 2/2 et 1/6 à 6/6

La qualité de certains dossiers atteste d'une préparation sérieuse à l'épreuve. Malheureusement, d'autres révèlent une rédaction et une syntaxe difficilement compréhensibles. La structure de certains dossiers ne respecte pas les consignes.

Première partie :

Cette partie a été réussie par certains candidats.

La partie activités professionnelles et/ou associatives n'est pas assez développée. Il est attendu que le candidat développe ces activités en lien avec les [compétences du métier de professeur](#).

Les responsabilités exercées au sein des établissements ont été précisées à la satisfaction du jury.

Deuxième partie :

Le jury rappelle que **les candidats doivent s'assurer** qu'ils possèdent les [conditions requises](#) pour concourir. **25% des dossiers ont pris abusivement des places** dans la liste des candidats admissibles.

Le concours vise à recruter des cadres destinés essentiellement à enseigner dans les classes de seconde, première et terminale Bac Pro de la filière maintenance industrielle. Il revient donc aux candidats de s'assurer que **les séances pédagogiques soient en lien avec le concours** présenté.

Il est recommandé que chaque candidat s'intéresse à la [Famille des métiers Pilotage et Maintenance des Installations Automatisées](#), au baccalauréat professionnel Maintenance des Systèmes de Production Connectés et à la [transformation de la voie professionnelle](#).

Le jury apprécie la présence d'annexes qui enrichissent la/les situation(s) décrite(s).

Si un candidat n'intervient pas en maintenance industrielle, le jury l'invite à solliciter l'inspection territoriale afin de se rapprocher d'un établissement dispensant cette formation.

Le jury souligne un ensemble de points importants pour l'élaboration du dossier RAEP :

- Le candidat décrit et analyse une situation d'apprentissage.

Le récit doit mettre en avant les compétences professionnelles du métier de professeur. Trop de candidats alourdissent inutilement leur analyse par de longs paragraphes descriptifs sur le déroulement de l'activité : « il est 8 heures, la sonnerie retentit, j'accueille les élèves..., je fais l'appel, je dis à Kévin d'ôter sa casquette... ». Des points qui n'apportent rien à sa réflexion pédagogique et qui ne permettent pas au jury d'apprécier le travail de développement de séquence et/ou séance ;

- Le référentiel de formation doit être exploité dans toutes les activités proposées aux apprenants.

De plus, l'évaluation, la diversité des élèves et la gestion de classe doivent être systématiquement abordés ;

- Le positionnement de la séance dans une organisation pédagogique d'équipe, son déroulement, son mode d'évaluation, la synthèse, l'objectif certificatif, ... doivent être présentés.

4. Épreuve d'admission

4.1. Objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence/séance de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel.

Le candidat est amené au cours de sa présentation orale à **explicit**er la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutive de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

4.2. Déroulement de l'épreuve

- | | |
|-----------------------------|---------------|
| - travaux pratiques : | quatre heures |
| - préparation de l'exposé : | une heure |

Avec la commission d'évaluation :

- | | |
|---------------|----------------|
| - exposé : | trente minutes |
| - entretien : | trente minutes |

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Durant toute l'épreuve, un ordinateur portable (non connecté au réseau internet) ainsi qu'une clé USB est à la disposition des candidats pour :

- Formaliser les informations prises durant la phase d'activités pratiques ;
- Préparer la présentation numérique de l'exposé.

Le candidat dispose du référentiel de formation du BAC PRO MSPC, du vadémécum famille des métiers et de la documentation technique propre au système sous format numérique.

Aucun dispositif de stockage de données personnel ne peut être utilisé pendant l'épreuve.

Le jury n'évalue pas la qualité de la forme de la présentation numérique de l'exposé mais s'attache au fond.

Le jury a mis tout en œuvre pour que chaque candidat exploite au mieux toutes ses qualités professionnelles et humaines dans cette épreuve.

Ainsi le détail des activités pratiques est développé dans les sujets, pour que chaque candidat ait un guide, l'aidant dans la construction des productions pédagogiques attendues.

Durant les quatre heures d'activités pratiques, des points d'étape réguliers sont réalisés entre chaque candidat et les membres du jury. Ces moments sont appréciés des candidats qui identifient mieux la relation entre le système, support du sujet, et les productions pédagogiques attendues.

4.3. Commentaires et recommandations :

Chaque candidat doit posséder son équipement de protection individuelle.
Les systèmes présents sur le plateau technique sont pluri technologiques.
Le respect des règles de sécurité est déterminant.

La qualité de la prestation de certains candidats atteste de réelles compétences professionnelles dans le domaine de la maintenance industrielle.
En revanche, certains candidats montrent des gestes professionnels non maîtrisés et une démarche de diagnostic non acquise. L'utilisation des appareils de mesure reste parfois perfectible.

Une veille technologique doit être assurée pour répondre aux exigences du référentiel du Bac Pro MSPC.
Les technologies, telles que la **fabrication additive** et les **capteurs connectés** sont mises en œuvre.

Épreuve de leçon partie 1 :

L'activité pratique vise des activités de maintenance corrective et améliorative ;
Les candidats s'orientent trop souvent vers les mêmes types de défaillances (souvent rencontrées dans les établissements scolaires).

Les candidats doivent :

- maîtriser et appliquer la méthodologie du diagnostic, les pannes s'inspirent de situations réelles ;
- Intervenir dans les règles de l'art ;
- renseigner une GMAO ;
- prendre en compte la politique de QHSE.

Épreuve de leçon partie 2 :

Une connaissance sérieuse et l'exploitation du référentiel du bac pro MSPC sont attendues. Les notions de progression / stratégie de formation, séquence, séance et compétences doivent être maîtrisées.

La lecture et l'interprétation du référentiel sont maîtrisées par quelques candidats. Les compétences et les savoirs associés sont très souvent cités, mais les activités et tâches, entrées d'une situation d'apprentissage, figurent rarement dans les présentations.
La leçon s'inspirant des activités réalisées en 1ère partie, il est recommandé aux candidats de traiter l'activité la plus réussie.

Le jury rappelle aux candidats de :

- s'attacher à suivre la consigne « développer un document élève » ;
- mettre en œuvre l'autoévaluation et l'évaluation des compétences ;
- veiller à l'intégration du numérique.

Critères d'évaluation de l'épreuve :

- Pertinence des informations saisies dans le document de présentation de séance remis ;
- Présentation de la séquence : problématique, activités, structure, positionnement dans la progression, contextualisation, synthèse ;
- Présentation d'une séance :
 - Identification d'une tâche professionnelle, des compétences et savoirs associés mobilisés ;
 - exploitation des données issues des investigations conduites au cours des travaux pratiques ;
 - formation des élèves aux règles de prévention, de sécurité et d'environnement ;
 - évaluation des compétences professionnelles.

Compétences transversales évaluées dans la présentation et lors de l'entretien :

- argumentation des points de la présentation à la demande du jury ;
- prise en compte de la diversité des élèves ;

5. Mise en activité qui favorise la socialisation des élèves.**6. Informations statistiques****6.1. Épreuve d'admissibilité**

	INTERNE
Nombre d'inscrits	31
Nombre de candidats ayant transmis leur RAEP	13
Pourcentage d'admissibles par rapport aux candidats qui ont transmis leur RAEP	92%

	INTERNE
Note la plus basse /20	3,60
Note la plus élevée /20	15,10
Moyenne de l'épreuve /20	11,88

Notes obtenues par les candidats

Seuil d'admissibilité : 7,6 / 20

moyenne des admissibles : 11,01/ 20

Intervalles de notes	Nbres de notes obtenu par les présents	Nbres de notes obtenu par les admissibles
0 ≤ et < 6	1	0
6 ≤ et < 8	1	1
8 ≤ et < 12	7	7
12 ≤	4	4
<i>Total des candidats</i>	13	6

6.2. Épreuve pratique d'admission

<i>Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel.</i>	CAPLP interne
Note la plus basse /20	5,5
Note la plus élevée /20	19
Moyenne /20	12,5

6.3. Résultats jury d'admission

	CAPLP interne
Nombre de candidats admissibles	12
Nombre de candidats remplissant les conditions d'admissibilité	9
Nombre de candidats présents	8
Nombre de candidats admis	5
Nombre de candidats admis sur la liste complémentaire	1
Moyenne des notes obtenues par le premier admis /20	17,37
Moyenne des notes obtenues par le dernier admis /20	11,53
Moyenne générale des admis /20	13,92